

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCISION N° DP2023_038 - ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR LA MISE EN PLACE D'UN ORCHESTRE À L'ÉCOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL2022_010 en date du 7 février 2022 portant approbation du projet d'établissement de l'école de musique intercommunale,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2022-105 en date du 20 octobre 2022 donnant délégation d'approbation au Président de toute convention entre la Direction des Services de l'Éducation Nationale de Saône-et-Loire et la Communauté de Communes Le Grand Charolais relative à « l'orchestre à l'école »,

Considérant l'appel à candidatures adressé conjointement par l'inspection académique et l'école de musique aux écoles et mairies et les sept réponses reçues,

Considérant l'accord de l'inspection académique de Saône-et-Loire pour la mise en place d'une classe orchestre à l'école au sein de l'école de Vendennesse-lès-Charolles,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

DÉCIDE

Article 1 : La convention entre la Direction des Services de l'Éducation Nationale de Saône-et-Loire et la Communauté de Communes Le Grand Charolais ayant pour objet de proposer aux élèves de l'école primaire de Vendennesse-lès-Charolles une pratique et une éducation musicale sur le temps scolaire au sein d'un « orchestre à l'école » est signée.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 3 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

====

Fait à Paray-le-Monial, le 17 juillet 2023,

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais